

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 5 OCTOBRE 2021 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 5 octobre 2021 en présentiel. Que la séance ordinaire soit enregistrée si le conseil doit refuser l'accès à des citoyens suite au maximum autorisé dû aux recommandations du gouvernement Québec de respecter les dispensations et que celle-ci soit disponible au bureau municipal ainsi que sur le site officiel de la Municipalité.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Réal Lebrasseur, poste 1
	Maryse Chambers, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Karine Chouinard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mylène Poirier, agente de développement

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19h00

107-21 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Maryse Chambers
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

108-21 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les administrateurs procèdent immédiatement à leur adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

109-21 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du

1er SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2021 totalisant la somme de 113 880.04\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, DG de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 109-21

RÉSOLUTION 110-21

MODIFICATION RÉSOLUTION 33-21-FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ (FSDCS)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean veut favoriser l'amélioration de la santé, des conditions et de la qualité de vie de la population sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean souhaite réduire les inégalités sociales de santé sur leur territoire par la mise en œuvre de stratégie qui favorisent le développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds de soutien au développement des communautés en santé finance jusqu'à 90% du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Maryse Chambers
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'agente de développement, Mylène Poirier a déposé dans le programme Fonds de soutien au développement des communautés en santé à la MRC de la Minganie ainsi qu'a signé tous documents;

QUE la municipalité ait pris connaissance du Guide pour le programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes modalités s'appliquant à nous;

QUE la municipalité s'engage à payer sa mise de fonds des coûts admissibles et non admissibles associés à son projet.

RÉSOLUTION 111-21

ADOPTION DE LA POLITIQUE-GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a bénéficié d'une subvention de 50 000 \$ auprès de la Fédération canadienne municipale (FCM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean travaille sur une gestion des actifs depuis près de 2 ans;

CONSIDÉRANT QU'UNE

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
ET APPUYÉ PAR Maryse Chambers
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la politique en gestion des actifs;

QUE cette politique devra être révisée et renouvelée tous les cinq (5) ans, à partir de la date de son approbation.

RÉSOLUTION 112-21

CONTRAT D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance de la municipalité est à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit approuver le renouvellement de contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le contrat d'assurance FQM Assurance Inc. pour un montant total de 18 587.77\$

RÉSOLUTION 113-21

MANDAT D'ASSISTANCE ET DE REPRÉSENTATION CONCERNANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST DE LA MINGANIE

CONIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de l'Ouest de la Minganie (ci-après « RIGMROM ») est constituée des organismes suivants : Municipalité de Havre-Saint-Pierre, Conseil des Innus de Ekuanitshit, Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, Municipalité de Rivière-Saint-Jean et la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

CONSIDÉRANT QU'il existe actuellement une mésentente entre la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et les autres membres de la RIGMROM, en ce qui concerne notamment l'interprétation des dispositions relatives son administration, à la tenue de réunions, aux ententes qui la gouverne, aux rôles et responsabilités de son directeur général ainsi que sur de multiples aspects concernant la gestion budgétaire et financière;

CONSIDÉRANT la demande de conciliation qui vient d'être formulée par la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, conformément à l'article 622 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités Havre-Saint-Pierre, Rivière-Saint-Jean, Rivière-au-Tonnerre et le Conseil des Innus de Ekuanitshit souhaitent être conseillés et représentés par le même cabinet d'avocats, soit la firme MORENCY, société d'avocats, s.e.n.c.r.l.;

IL EST PROPOSÉ PAR Réal Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Me Patrick Beauchemin, avocat de la firme MORENCY, société d'avocats, s.e.n.c.r.l., pour assister et représenter la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, dans le cadre de ce désaccord entre la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et les autres membres de la RIGMROM selon les besoins qui pourront être exprimé par le maire ou le directeur général et secrétaire-trésorier;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* ainsi qu'à tous les membres de la RIGMROM;

D’AUTORISER le maire ou le directeur général de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document ou à poser tout geste pour donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION 114-21

FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Maryse Chambers
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 20h30

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 20h30

Karine Chouinard
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

Josée Brunet
Mairesse